



Fumée insupportable à la terrasse d'un restaurant

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 15 mars 2009

Mac Donald, samedi, salle fermée bondée avec beaucoup d'enfants et d'anniversaires ; de plus il faisait très beau, donc nous décidons d'aller manger sous l'auvent : intenable ! que des tables de fumeurs en plus de nombreux enfants. Avec ma fille je n'ai pas pu finir mon repas, trop de fumée, l'intérieur étant plein.

Eh bien nous sommes partis finir ailleurs. Désolant !

Réponse :

Il s'agit là d'une dérive que DNF avait prévue lorsqu'elle a été interrogée par la mission parlementaire qui a débouché sur le décret du 15 novembre 2006. Elle avait proposé un cloisonnement de l'espace éventuellement fumeur en terrasse et une obligation de réserver 2/3 de la terrasse aux non fumeurs. Ses partenaires ont négligé cette proposition au motif (non démontré) que la dilution de la fumée dans l'air extérieur protégeait la santé de ceux qui entouraient les fumeurs.

La tolérance à la fumée de tabac diminue de jour en jour parce que, les espaces sans fumée se multipliant, les individus s'accoutument à un air sans pollution tabagique et supportent de moins en moins les espaces enfumés qui faisaient leur quotidien avant le 15 novembre 2006.

Si vous voulez que les choses changent rapidement, manifestez votre mécontentement tant auprès des établissements qui possèdent de telles installations qu'auprès de vos élus qui font les lois.